



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
Département de Saône et Loire

EXTRAIT DE REGISTRE
des décisions du Président
du Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL)
En date du 18 avril 2025

DS 25-012
Conclusion d'une convention de mise à
disposition de l'Amphithéâtre Henri
GUILLEMIN à MACON

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales notamment son article L2122-22,

Vu les statuts du SYDESL,

Vu la délibération n° CS 20-035 3° de délégation de pouvoir du Comité au Président,

Considérant le besoin du Syndicat en matière de location de salle pour la présentation de l'AIP aux communes, le 23 juin prochain après-midi,

Considérant la proposition de la Mairie de MACON.

DECIDE

Article 1^{er} D'accepter la convention de mise à disposition de l'Amphithéâtre Henri GUILLEMIN situé cours Moreau à MACON, le lundi 23 juin, à partir de 14 heures, pour un montant de 124 € proposée par :

MAIRIE DE MACON
Hôtel de Ville
Quai LAMARTINE
71018 MACON CEDEX

Article 2 Il sera fait état de la présente décision au prochain Comité Syndical.

Article 3 La présente décision sera transmise au contrôle de légalité.

Le Président,

Jean SAINSON

